

me par des commissaires catholiques trop zélés ou trop craintifs!

Voilà, N. T. C. F., ce que nous devons réclamer fermement, et c'est bien là, ce beaucoup plus, dont parle le Souverain Pontife. Ayons confiance que la constitution du pays, telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire Britannique, aura enfin son plein effet.

Oui, comme dit M. Bazin, nous sommes à plaindre, car nous sommes dans une situation très anormale puisqu'il nous faut éluder ou même violer la loi scolaire actuelle pour maintenir nos anciennes écoles dans les centres catholiques, et nous résigner à être étranglés par une double taxe dans les centres mixtes sans oser trop réclamer de peur de réveiller le fanatisme endormi.

Heureusement que le parti actuellement au pouvoir au Manitoba, nous traite avec une extrême bienveillance, et nous nous prenons même parfois à espérer que s'il s'entendait avec le Gouvernement Fédéral à Ottawa, "en dehors de l'arène politique, il pourrait amander la loi suffisamment pour rendre notre situation tolérable dans les centres mixtes comme Winnipeg et Brandon, etc. N'y a-t-il pas eu dernièrement quelque rumeur favorable à ce sujet?

Oh! si tous ceux qui veulent être du parti que Sa Sainteté Pie X appelle si bien, dans sa première encyclique, "le parti de Dieu" et qui croient aux enseignements de l'Eglise sur les devoirs de ceux qui administrent la chose publique s'unissaient dans la Province de Québec, le Manitoba, et tout le Canada pour la revendication de nos droits, comme il serait facile de régler notre question scolaire!

Quand un membre est mutilé, est-ce que tout le corps ne souffre pas et ne cherche pas à lui porter secours! Dieu veuille que tous les Canadiens-Français comprennent leur devoir vis-à-vis des leurs au Manitoba.

A moi, Auvergne!

MODELES DE CANDIDATES DE BAZAR A ST PIE DE LETELLIER.

8 octobre 1903.

Les dames de Ste. Anne représentés par Madame Gravelines, présidente, et les Demoiselles de la Congrégation des enfants de Marie représentés par Delle.